



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Le Conseil Général est convoqué le jeudi 07 décembre à 19h00 au Parlement Vaudois à Lausanne.
Merci à l'Huissier pour la distribution des convocations.

La séance commence sur une note informelle avec la visite du bâtiment. La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 19h53, par le Président, M. Y. Brechbühl.

Bienvenue au Parlement cantonal dans la salle du Grand Conseil Vaudois et merci à nos deux accompagnants du jour, M. Le député P. Simonin, PLR Jura Nord-Vaudois et M. le député Jérôme De Benedictis, Vert 'lib, district de Morges

Salutations à la Municipalité présente au complet, ainsi qu'à Valérie Chezeaux, boursière et Sandrine Falcy, secrétaire municipale.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- **Appel**
- **Adoption du dernier procès-verbal du 14 juin 2023**
- **Assermentation**

Ordre du jour :

- 1. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances**
- 2. Préavis N°2/2023 – Transfert de l'investissement « immeuble et terrains divers » n°9123.01 du patrimoine financier au patrimoine administratif - Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.15 rCG)**
- 3. Préavis N°3/2023 - Budget 2024 - Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.2 rCG)**
- 4. Préavis N°4/2023 – Révision du plan d'affectation communal (PACom) - Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.3 rCG)**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Communications du Bureau**
- 7. Vœux et divers**

Le vote électronique nominatif est utilisé pour cette séance.
L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de M. José Domingues, scrutateur, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 42

Membres présents : 32

Quorum : 14

Taux de participation : 76 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

10 personnes ont pris la peine de s'excuser. 8 personnes sont là en tant qu'auditeurs(trices)

Les membres présents de la Municipalité sont :

M. P.-D. Collomb Syndic. Administration générale, finances, gravière, routes.

Mme I. Viatte Vice-syndic Social, épuration, écoles, police.

M. F. Bovier Forêts, domaines, éclairage public, refuge.

M. C. Boulaz Déchetterie, paroisse, protection civile, eaux.

M. M. Jolliet Bâtiments, pompiers.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 14 juin 2023

Le procès-verbal a été transmis par mail dans le dossier de convocation, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion. Taux de participation : 57,5 % (ajouté sur le PV).



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal, par vote électronique nominatif, est accepté à l'unanimité. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation : aucune

Ordre du jour :

1. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances

En remplacement de M. Joël Burri, à la suite à son départ de la commune, Mme V. Borloz Schaller est nommée, après vote électronique nominatif, à la commission de gestion et finances.

2. Préavis N°2/2023 – Transfert de l'investissement « immeuble et terrains divers » n°9123.01 du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 2/2023 - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.2 (article 13.15 rCG) - M. le Syndic P.-D. Collomb : c'est une modalité pour passer gentiment un nouveau mode MCH2. On va faire des transferts d'écriture et on ne peut pas le faire sans l'aval du Conseil Général.

- M. L. Bürki lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

« La commission n'a pas de remarque particulière concernant ce transfert étant donné qu'il faut le faire pour le nouveau modèle comptable MCH2 qui sera effectif au 1^{er} janvier 2025.

A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général, d'accepter le préavis n° 02/2023 Transfert de l'investissement « immeuble et terrains divers » n° 9123.01 du patrimoine administratif tel que présenté. »

Aucune remarque particulière. Proposition de voter en bloc : accepté.

Le Conseil Général décide, après vote électronique nominatif, d'accepter en bloc le préavis municipal n°2/2023 soit :

- 1/ Autoriser le transfert de l'investissement no 9123.01 « immeuble et terrains divers » du patrimoine financier au patrimoine administratif, pour un montant de Fr. 500'342.10, valeur 1^{er} janvier 2024.
- 2/ Autoriser l'inscription de cet investissement à l'actif du bilan sous numéro 9145 ;
- 2b/ Autoriser le maintien de cet investissement sans amortissement ;
- 3/ Accepter que le revenu des parcelles apparaisse dès le 1^{er} janvier 2024 dans le compte 31.427 (revenu du patrimoine administratif) et non plus 31.423.
- 4/ Accepter que le revenu de l'auberge communale apparaisse dès le 1^{er} janvier 2024 dans le compte 351.427 (revenu du patrimoine administratif) et non plus 351.423
- 5/ Accepter que le revenu du congélateur communal apparaisse dès le 1^{er} janvier 2024 dans le compte 352.427 (revenu du patrimoine administratif) et non plus le 352.423

30 votants (Oui : 26, Avis contraire : 0, Abstention : 4).

Le préavis municipal n°2/2023 : transfert de l'investissement « immeuble et terrains divers » n°9123.01 du patrimoine financier au patrimoine administratif, est accepté tel que présenté.

3. Préavis N°3/2023 - Budget 2024 –

Joint à la convocation le préavis municipal n° 3/2023 - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.2 (article 13.15 rCG), ainsi que le détail des comptes.

- M. le Syndic P.-D. Collomb : « notre budget laisse apparaître un excédent de charges assez modeste, dans le sens que l'on ne peut pas tout comptabiliser dans les revenus, comme la péréquation qui n'a pas été incluse. On ne sait pas de quel montant cela va évoluer. Il y a aussi toutes les transactions immobilières (ventes, achats) sur lesquelles on reçoit des impôts. Le budget tel que présenté me paraît correct et je vous engage à l'accepter. »



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

- M. L. Bürki lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« La commission relève les points suivants :

Chapitre 31.314 : Terrains – entretien

Il faudra mettre en valeur le coin piquenique au « Pré du cimetière » afin de pouvoir profiter de cette nouvelle table.

Chapitre 32.451 : Forêts – Remboursements et subventions

La commission trouve très optimiste le montant des subventions et aurait apprécié avoir les détails de ce poste.

Chapitres 46 + 81 : Réseaux d'égouts, d'épuration et Service des eaux

La commission relève le déficit de ces deux postes, alors qu'ils devraient être à l'équilibre. Équilibre qu'il faudra impérativement atteindre avec l'introduction de MCH2 en 2025.

Au vu du budget déficitaire, la commission estime que certaines dépenses non-essentiels (p. ex. poêle, table) auraient pu attendre l'année prochaine.

La commission de gestion et finances remercie la Municipalité pour leurs réponses et pour le préavis détaillé.

A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au conseil général, d'accepter le préavis n° 03/2023 Budget 2024 tel que présenté. »

Le Conseil Général décide, après vote électronique nominatif, d'accepter en bloc le préavis municipal n°3/2023 soit :

- Accepter le budget 2024 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 30'878.--.

30 votants (Oui : 25, Avis contraire : 3, Abstention : 2).

Le préavis n°3/2023 est accepté, tel que présenté.

4. Préavis N°4/2023 – Révision du plan d'affectation communal (PACom) -

Joint à la convocation le préavis municipal n° 4/2023 - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.3

- M. le Syndic P.-D. Collomb : « concernant le PACom, (on disait PGA à l'époque), on avait un délai au mois de juin 2022 pour le rendre. On l'a toujours repoussé et là on s'est vraiment vu contraint à devoir avancer dans ce domaine, vu la pression du canton. Pour qu'on soit en ordre avec ce PACom, c'est presque un passage obligé. C'est un montant assez conséquent. Nous avons choisi le bureau « Impact Concept », qui s'occupe du suivi de la gravière. Ils connaissent la commune. Ils ont rédigé plusieurs PACom pour différentes communes. Le prix mentionné de Fr. 68'000.- est un prix assez bas par rapport aux offres d'il y a 10-15 ans ».

- M. L. Bürki lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« Étant donné le caractère obligatoire de revoir le plan d'affectation communal (PACom), la commission n'a pas de remarque particulière concernant ce préavis.

A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général, d'accepter le préavis n° 04/2023 Révision du plan d'affectation communal (PACom) tel que présenté. »

- M. S. Berthoud : « la commune avait déjà travaillé sur le PGA, avec l'ancienne Municipalité, cela sera-t-il pris en compte ou vous repartez vraiment de zéro ? »

- M. P.-D. Collomb : « il y avait effectivement eu une ébauche du PGA, mais comme tout change très vite, ce n'est plus valable. Effectivement, on recommence depuis le début. »

- Mme V. Borloz Schaller : « comment cela se fait-il qu'on ait attendu si longtemps pour le faire ? »

- M. P.-D. Collomb : « les Municipalités ont changé. Les moyens financiers n'étaient pas très réjouissants. Les montants s'élevaient jusqu'à Fr. 150 000.- dans les premiers dossiers. Avec l'activité de la gravière qui reprend, en espérant que le comblement pourra aussi démarrer, nos finances nous permettent de reprendre ce dossier. »

- Mme G. Collomb : « quelle est l'intention de cette obligation de passer au PACom ? »

- M. M. Jolliet : « à Bretonnières, nous avons trop de surfaces constructibles par rapport à l'augmentation démographique et on doit les réduire. Le Canton a défini, qu'à Bretonnières, on a droit à tant d'augmentation de la population pour les nouvelles constructions (pas pour les rénovations des bâtiments).



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Grosso modo, ce qu'ils enlèvent dans les villages, ils le rajoutent dans les villes, mais on n'a malheureusement pas notre mot à dire. »

- M Conod : « qui décide, au Canton, que ces constructions sont interdites ? »
- M. M. Jolliet : « les constructions ne sont pas interdites. Mais l'augmentation démographique fixée par le Canton dit qu'à Bretonnières, on a droit à tant. On dépasse l'augmentation de la population, par rapport à la surface de terrain à bâtir qu'on a à disposition, c'est uniquement ça. C'est lié à la loi de l'aménagement du territoire qui est fédérale. Le canton s'appuie là-dessus et demande d'appliquer cette loi. Actuellement, on a 81 habitants de trop par rapport aux surfaces à bâtir. On doit réduire, on n'a pas le choix. »
- M. J. Vuagniaux : « quel est le rôle exact du bureau « Impact Concept » et la durée de son mandat ? Est-ce un budget annuel ou un mandat défini dans le temps ? »
- M. P.-D. Collomb : le mandat qui leur est donné court jusqu'à la mise à l'enquête du PACom. On compte deux ans. Ils vont être les interlocuteurs entre la commune et le Canton et c'est eux qui vont redimensionner la zone à bâtir. La prochaine entrevue sera avec le Canton. Si celui-ci n'accepte pas, il s'adressera directement au bureau pour faire les modifications. Puis, il faudra avertir les propriétaires qui seront touchés par des restrictions de surface. Selon les recours des propriétaires, cela peut durer plus longtemps. »
- Mme V. Borloz Schaller : « une fois que le plan directeur communal est terminé, cela doit-il être validé par le Conseil Général ? »
- P.-D. Collomb : « il y aura une mise à l'enquête et chacun pourra se manifester. Cela concerne surtout les propriétaires de terrain en zone à bâtir. »
- Mme C. Berthoud : « 81 habitants de trop actuellement. Si on lit : le potentiel de croissance de la commune est de 40 habitants jusqu'en 2036, on n'en aurait plus que 41 de trop. Si on en a déjà trop, comment peut-on avoir un potentiel de 40 habitants ? »
- M. M. Jolliet : « c'est par rapport à la surface à bâtir. »
- M. le Président : « c'est une proportion d'habitants par rapport à une surface à bâtir. Ils ne sont pas encore là. Ils comptent combien d'habitants peuvent être mis sur une parcelle à construire. Ils ont déterminé qu'une parcelle définissait un certain nombre d'habitants potentiels et on a 81 habitants potentiels en trop. »
- Mme F. Ammann : « c'est pour les surfaces à construire. S'il y'a un vieux bâtiment dans le village et qu'on souhaite effectuer des travaux et créer des appartements, les nouveaux habitants ne rentrent pas en ligne de compte. »
- M. M. Jolliet : « c'est ce qui a été dit avant. Si on ne fait pas la révision du PACom, toute nouvelle construction va être bloquée par le Canton. »
- M. J. Künzle : « une question sur le type de construction à venir. Est-ce que cette loi PACom intervient aussi dans le cas où on veut construire sur une parcelle. Y a-t-il un minimum ou un maximum d'habitations que l'on peut créer ou est-ce que c'est seulement sur l'entier et puis après la commune gère à l'interne combien d'habitants potentiels on met sur la parcelle. »
- M. M. Jolliet : « avec la révision du PACom, il y a aussi la révision du règlement de police des constructions, qui actuellement, définit un ratio de 1/7^{ème} de surface bâtie par rapport à la surface de la parcelle. Ce ratio modifié à 1/5^{ème} définira le potentiel constructible de la parcelle. »

Proposition de voter en bloc : accepté.

Le Conseil Général décide, après vote électronique nominatif, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°4/2023 soit :

- 1. Accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 67'600.- destiné à financer les études de la révision du Plan général d'affectation (PACom).**
- 2. Financer ce montant par la trésorerie courante.**
- 3. Amortir cette dépense par Fr 30'000.- sur l'année 2024 et le solde sur l'année 2025.**

31 votants (Oui :25, Avis contraire : 1, Abstention : 5).

Le préavis n°4/2023 est accepté, à l'unanimité, tel que présenté



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

5. Communications de la Municipalité

M. P.-D. Collomb : « concernant l'exploitation de la gravière et son comblement, on était un peu pessimiste au dernier Conseil, mais je réviserai mes propos. La vente de gravier a bien repris, donc on va tenir le timing. Cela va durer encore quatre ans et le solde à exploiter sera épuisé. Quant au comblement c'est un peu plus compliqué. On pensait avoir une réponse définitive des CFF pour savoir comment on allait décharger les trains : si c'était par une voie supplémentaire ou en pleine voie. Ils ne se sont encore prononcés. Le dossier Nord vaudois Bretonnières n'est pas une priorité pour les CFF. Donc on ne sait pas encore quel sera le mode de déchargement des trains pour la gravière. Le comblement se fait par camion (double fret). »

Mme I. Viatte : « concernant la STEP de Croy, il y a une nouvelle place bétonnée (avec un abri qui doit encore être construit) pour la centrifugeuse (c'est la machine qui sert à séparer la partie liquide des boues de la partie solide). Le dernier stade à la STEP, c'est la décantation des boues avec la centrifugeuse et puis elles seront brûlées.

En réponse à Mme V. Borloz Schaller, la STEP se trouve en contrebas de la grande salle de Croy. »

M. C. Boulaz : « un petit résumé de l'état des lieux de l'AIMS : côté Rive Gauche, le réservoir de la Forêt qui est en construction au-dessus de Lignerolle avance bien. Normalement la dalle supérieure sera coulée juste avant Noël. Au début de l'année prochaine il y aura une fouille qui sera faite entre le village de Lignerolle et ce réservoir pour le raccorder au réseau. Il y aura les travaux d'appareillage, d'installation de tout ce qui est système de filtration et de traitement. Le traitement se fera aux UV et non plus au chlore. En avril-mai, il y aura la première mise en eau de ce réservoir, afin de contrôler son étanchéité et la bonne marche des installations de gestion. En juillet-août, la mise en service et le raccordement au réseau. Pour la Rive Droite, les ouvrages, que ce soit le réservoir en dessus de Bretonnières, la conduite jusqu'à Premier et le réservoir à Premier, ont été attribués à deux bureaux : BR PLUS et le bureau Herter et Wiesmann. Le dossier technique pour la mise à l'enquête devrait normalement être réalisé pour milieu 2024. C'est un planning prévisionnel.

Déchetterie : de nombreux déchets n'ont pas leur place dans la benne à papier et carton. Pour rappel pas de cartons à pizza. On a trouvé du plastique, du métal, des cigarettes et de la nourriture en tout genre, malgré la surveillance. Toutes les bennes sont refusées, donc on a le transport à payer, plus le papier à éliminer, alors que normalement on touche 50 Fr. pour la récupération du papier.

Des contrôles seront réalisés.

ORPC : on a reçu du matériel (radios pour contacter tous les services d'urgence) pour l'installation du PRU (Point de Rencontre d'Urgence) pour faire face aux pénuries d'électricité et risque de blackout. Le Canton nous a imposé de définir un lieu de rencontre. C'est la salle du Conseil en dessus du restaurant. »

M. F. Bovier : « à la suite de la demande pour un défibrillateur, on a étudié la situation avec plusieurs autres communes pour avoir des prix plus favorables et au printemps, on va faire l'acquisition d'un appareil et il y aura une journée d'information afin de savoir comment l'utiliser. »

Mise de bois : « on a vendu environ 100 m³ de bois. Beaucoup de bois a été abattu près du refuge et au chemin du Z Beaucoup d'arbres ont été abattus près du refuge et du chemin du Z. On a eu une énorme hécatombe à cause du bostryche. 1100 m³ de bois ont dû être enlevés. Quelques subsides vont venir combler cette perte. C'est pour cette raison que l'on n'a pas pu vous offrir des sapins cette année.

Concernant les îlots de sénescence, il y en aura un deuxième (une parcelle un peu en dehors dans les champs où personne ne peut aller, après le Sapelet, direction le Day.). Cette parcelle rapportera environ Fr.8700.- à la commune.

M. M. Jolliet : « des discussions sont toujours en cours concernant la grande salle. Pour l'instant il n'y a rien d'abouti. Des informations seront transmises certainement au Conseil de mars. La place de jeux qui date d'avant 2000 est en fin de vie. Les balançoires ont été enlevées pour des raisons de sécurité. On va remettre en état cette place de jeu conformément aux consignes de sécurité actuelles.

À Bretonnières, il n'y a que deux pompiers. Appel aux personnes intéressées afin de compléter cette toute petite équipe. »



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

6. Communications du Bureau

- M. Le Président :

« Le corps électoral est convoqué pour une élection complémentaire à la Municipalité le 3 mars 2024 et le 24 mars pour un deuxième tour. Le dossier de candidature doit être déposé jusqu'au lundi 22 janvier 2024 et au mardi 5 mars pour le deuxième tour.

Merci aux membres de la commissions de gestion/ finances pour leur travail

N'oubliez pas de transmettre rapidement vos heures à la boursière

Merci aux membres du Bureau du Conseil pour leur efficacité et la bonne collaboration

Le prochain Conseil de juin sera, comme chaque année, selon le règlement de notre Conseil Général, le moment de procéder aux élections des membres du Bureau. J'ai toujours beaucoup de plaisir et très envie de m'investir pour notre commune, mais j'ai décidé qu'il est temps pour moi de laisser ma place de président à une nouvelle personne lors de ces élections statutaires. J'invite donc les personnes intéressées à prendre contact avec moi, afin que je puisse leur expliquer dans le détail le travail qui incombe à cette magnifique fonction.

Je vous remercie tous d'être venu siéger ici à Lausanne pour cette séance dans la peau d'un parlementaire cantonal. Un moment qui restera très longtemps gravé dans ma mémoire. »

7. Vœux et divers

- M. M. Conod : « surpris par le problème des pompiers vu que le bâtiment a été mis en location. Il semblerait que ce serait peut-être encore un lieu où on pourrait entreposer des produits communaux qui pourraient être à disposition de la population.

Sur une parcelle de la commune qui jouxte celle de son fils, les plots sont coupés à 1 m voir 1,20 m de hauteur. Étonnant que l'on exploite du bois encore comme ça. Selon son fils, il n'y aura pas de retouche après ça pendant 50 ans. Il demande des explications. »

- M. M. Jolliet : « la commune ne gère plus les pompiers, c'est l'ECA qui décide qui a droit à du matériel et où il sera stocké. On est regroupé avec Vallorbe et on a du matériel à Vaulion. A Bretonnières il reste un chariot avec des courses de 55 et 75. Malheureusement les lances incendie sont plus là pour décaper un mur que pour éteindre un feu. C'est juste le minimum de matériel typiquement pour le feu du premier août ou des manifestations. »

- M. G. Favre : « concernant les coupes, c'est pour la biodiversité. Ce bois fait son cycle pendant 50 ans. »

- Mme Y. Berthoud : « où sera conservé ce matériel des pompiers ? »

- M. M. Jolliet : « dans un garage de l'ancien collège. »

- M. E. Carrard : « où la maison Henry livre-t-elle le papier ? »

- M. C. Boulaz : « cela varie, c'est en fonction du prix le plus avantageux. *Se renseignera.* »

- M. le Président :

« Un grand merci aux deux députés présents ce soir pour nous accueillir :

- Monsieur Patrick Simonin, Président du Conseil Général de Rances

- Monsieur Jérôme De Benedictis, Syndic d'Echandens.

Après ce Conseil, nous sommes attendus à la buvette.

Au nom du bureau, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles de très bonnes fêtes de fin d'années, ainsi que nos meilleurs vœux pour 2024.

Appel de sortie : étant donné que personne n'a quitté la salle, l'appel d'entrée fait office d'appel de sortie. »

Le mercredi 27 mars 2024 – le mercredi 5 juin 2024 – Le mercredi 9 octobre 2024 –

Le mercredi 11 décembre 2024

Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.

La séance est levée à 20h57.

Yann Brechbühl

Président

Francine Roth

Secrétaire